



Olten, le 5 septembre 2009

## Communiqué de presse

Vaccination contre la maladie de la langue bleue

### La vaccination facultative est la meilleure solution !

**Bio Suisse et d'autres organisations agricoles exigent que la vaccination contre la maladie de la langue bleue soit facultative à partir de 2010. Cette décision a débouché sur une résolution votée à Olten lors d'un congrès sur le sujet. L'Office vétérinaire fédéral (OVF) décidera la suite des opérations en novembre. La décriminalisation et la responsabilité personnelle des éleveurs, mais aussi l'impossibilité d'éradiquer cette maladie, parlent en faveur de la facultativité de cette vaccination. L'Autriche a déjà renoncé à l'obligation.**

Lors d'un congrès organisé par Bio Suisse, Demeter, l'association de petits paysans VKMB, Bergheimat, Uniterre et bauernverband.ch qui s'est tenu samedi à Olten, des paysannes et des paysans ont discuté des bonnes raisons de rendre cette vaccination facultative avec des spécialistes suisses et étrangers. Après que l'OVF eut déclaré obligatoire la vaccination contre la maladie de la langue bleue, il est maintenant plus que temps de repenser la situation et de rendre cette vaccination facultative.

Bio Suisse et ses partenaires proposent une double stratégie pour affaiblir la maladie : vaccination volontaire et immunisation naturelle des bêtes non vaccinées. Chaque éleveur doit avoir le droit d'assumer lui-même la responsabilité de sa décision puisqu'il en supporte seul toutes les conséquences matérielles en cas de maladie comme en cas de problèmes de vaccination. La voie de la robustesse et de l'immunisation naturelle des animaux est la plus durable.

#### Quatre bonnes raisons pour la facultativité

Bio Suisse et ses partenaires voient de bonnes raisons en faveur de la facultativité :

1. **Décriminalisation urgemment nécessaire.** Si la vaccination devient facultative en 2010, les éleveurs désobéissants ne devront plus être traités comme des criminels. Et l'État pourra s'économiser toutes ces coûteuses et pénibles procédures judiciaires.
2. **Les éleveurs peuvent assumer leur responsabilité et ses conséquences.** Les statistiques et les rapports établis par les éleveurs de différents pays montrent que cette maladie est moins grave que ce qu'on avait craint au départ. Or les éleveurs en supportent les conséquences économiques aussi bien en cas de maladie qu'en cas de problèmes de vaccination. Donc ils devraient pouvoir en assumer la responsabilité.
3. **Une éradication impossible.** Les moucheron vecteurs peuvent se déplacer de 200 kilomètres par jour, et tous les ruminants agricoles et sauvages peuvent être porteurs du virus. Toute stratégie d'éradication ne peut que s'avérer vaine dans ces conditions. Voilà pourquoi cette maladie doit être surmontée à partir de 2010 grâce à la vaccination facultative et à l'auto-immunisation des bêtes non vaccinées. La Suisse ne serait d'ailleurs de loin pas seule à suivre cette stratégie : l'Autriche a d'ores et déjà renoncé à conserver le caractère obligatoire de cette vaccination.
4. **La marge de manœuvre pour rendre la vaccination facultative existe déjà.** La maladie de la langue bleue est classée dans l'avant-dernière catégorie prévue par l'Ordonnance sur les épizooties, celle des « épizooties à combattre ». Elle est donc « combattue de manière à limiter autant que possible les dommages sanitaires et économiques ». La vaccination n'est légalement considérée que comme une possibilité, mais elle a été déclarée obligatoire par l'OVF pour 2008 et 2009. Il serait donc possible de la rendre facultative à partir de 2010.

#### La maladie de la langue bleue

La maladie de la langue bleue est une maladie virale transmise par des moucheron qui touche les bovins, les ovins, les caprins et de nombreux animaux sauvages. Elle est inoffensive pour l'homme.

*Pour tout renseignement:*

*Jacqueline Forster-Zigerli, Responsable des relations publiques, 079 704 72 41*

*Martin Bossard, Directeur politique, 076 389 73 70*